ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

construction aéronautique

Question écrite n° 5182

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes au sujet de la nécessaire restructuration de l'industrie aéronautique européenne préconisée par la Commision européenne. Alors que les Etats-Unis d'Amérique du Nord ont déjà restructuré leur industrie et sont leader sur ce secteur avec 58 % des parts de marché mondial, contre 29 % pour l'Europe, l'Europe compte six fabricants d'avions civils, six constructeurs d'appareils de combat, trois fabricants d'hélicoptères, douze constructeurs de fusées, six spécialistes de l'électronique militaire et cinq entreprises dans le domaine des satellites. Il lui demande quelle forme de restructuration le Gouvernement envisage de prendre avec ses partenaires afin de préserver ce domaine de très haute technologie qui offre un emploi direct à plus de 370 000 personnes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur la nécessaire restructuration de l'industrie aéronautique européenne. Comme le rappelle l'honorable parlementaire, l'industrie aéronautique européenne n'a pas achevé son processus de concentration, contrairement à sa concurrente américaine, et compte dans tous les domaines (avions civils, hélicoptères, avions de combat) plus de constructeurs que les Etats-Unis. Conscient de cette faiblesse, le Gouvernement a entrepris, avec ses partenaires européens, de tout mettre en oeuvre pour favoriser une réorganisation des industries aérospatiales et d'électronique de défense. Conjointement avec le chancelier allemand et le Premier ministre britannique, le Président de la République et le Premier ministre ont publié le 9 décembre une déclaration exposant leur stratégie sur ce sujet. L'Allemagne, le Royaume-Uni et la France demandent ainsi aux entreprises Daimler-Benz Aerospace, Aérospatiale et British Aerospace de présenter pour le 31 mars 1998 un projet clair et un échéancier détaillé en vue de réorganiser et d'intégrer les groupes et s'engagent à mettre en oeuvre les mesures nécessaires en matière de politiques nationales. Les gouvernements se sont entendus sur une liste de questions de leur ressort, auxquelles il convient de répondre pour faciliter l'intégration européenne civile et militaire. Cela concerne notamment les politiques de recherche et d'aides, les contrôles des exportations, les pôles de compétence et l'emploi industriel. Cette initiative ne se limite pas, bien entendu, à ces trois entreprises, la participation de constructeurs d'autres Etats européens, notamment ceux déjà engagés dans des projets de coopération, étant également souhaitée. Le Gouvernement se félicite ques des orientations communes aient pu être formalisées entre la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni dans le domaine des industries aéronautiques et de défense. Essentielles tant en termes d'emploi que de commerce extérieur, de développement technologique et d'indépendance, ces industries, aujourd'hui confrontées à la concurrence des groupes américains, doivent en effet regrouper leurs forces pour constituer des pôles européens puissants. Par ailleurs, en décidant un premier regroupement d'activités autour de Thomson CSF dans les métiers de l'électronique de défense, des satellites et des télécommunications militaires, le Gouvernement français a d'ores et déjà concrètement ouvert la voie à la constitution d'un ensemble européen dans ces métiers.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE5182

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5182
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : affaires européennes
Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3630
Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 28